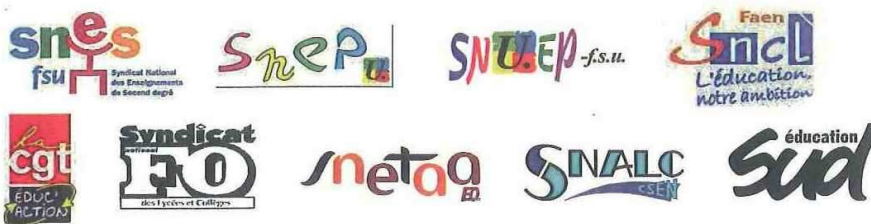




Suppressions de postes et réformes en cours

En réaction à la politique éducative et budgétaire menée dans l'Éducation nationale, les organisations signataires ont fait parvenir à la presse le communiqué ci-contre.



Communiqué SNES-FSU, SNEP-FSU, SNUEP-FSU, CGT Educ'action, SNFOLC, SNETAA-FO, SNALC-CSEN, SNCL-FAEN et SUD Education

Le 9 février 2011

Les organisations SNES-FSU, SNEP-FSU, SNUEP-FSU, CGT Educ'action, SNFOLC, SNETAA-FO, SNALC-CSEN, SNCL-FAEN et Sud Education réaffirment leur opposition résolue à la politique budgétaire menée dans l'Éducation nationale, d'autant que le nombre d'élèves scolarisés dans les collèges et les lycées augmentera à la rentrée 2011.

Elles demandent au ministre de renoncer aux suppressions de postes dans le second degré qui se traduisent par une augmentation des effectifs de classe, une diminution des horaires consacrés à l'enseignement, une dégradation des conditions de travail de tous et une diminution de l'offre de formation.

Elles s'opposent à la précarisation des personnels d'enseignement, de vie scolaire et d'orientation qui en découle : détérioration de la situation des non-titulaires, des TZR, augmentation des heures supplémentaires, pressions de toutes sortes sur l'ensemble des personnels...

Constatant les effets néfastes de la mise en œuvre de la classe de seconde générale et technologique à la rentrée 2010 et considérant ceux que les nouvelles premières générales et technologiques industrielles et de laboratoire entraîneraient, elles rappellent leur opposition aux réformes imposées à ces voies de formation. Elles renouvellent leur exigence d'abandon de ces réformes et la remise à plat de l'ensemble du dossier. Elles appellent à signer massivement la pétition qu'elles ont initiée avec des associations disciplinaires.

Le ministre a annoncé la généralisation du dispositif CLAIR imposé à la suite des Etats généraux de la sécurité à l'École, sans concertation et sans bilan de l'expérimentation menée—souvent contre l'avis des personnels depuis la rentrée 2010. Ce dispositif, qui n'est pas de nature à résoudre les difficultés rencontrées par les établissements de l'éducation prioritaire, préfigure en outre une transformation du système éducatif que les organisations SNES-FSU, SNEP-FSU, SNUEP-FSU, CGT Educ'action, SNFOLC, SNALC-CSEN, SNCL-FAEN, Sud Education refusent : destruction des statuts, glissement des missions, autonomie des établissements...

Ces organisations demandent au ministre de renoncer à cette généralisation et de stopper l'expérimentation.

Elles demandent que le ministre renonce à l'imposition du livret de compétences au collège et soutiennent les initiatives des enseignants qui, collectivement dans les établissements, s'y opposent.

Elles réitèrent leur demande d'abandon de la réforme Chatel-Pécresse de la formation des enseignants, la remise à plat du dossier pour permettre d'assurer une formation professionnelle de qualité intégrant une véritable année de stage avec un tiers du temps de service maximum en établissement.

Elles soutiennent les actions décidées avec les organisations syndicales et les personnels dans les établissements et à tous les niveaux pour obtenir l'arrêt des suppressions de postes et l'abandon des réformes des lycées, de l'orientation, de la gouvernance des établissements (décrets sur l'autonomie des EPLE), de la formation des maîtres, de l'éducation prioritaire... Une autre politique éducative inscrite dans un autre cadre budgétaire est indispensable et possible : les suppressions de postes prévues à la rentrée 2011 doivent être annulées. Sur cette base, elles appellent les personnels à se réunir dans les établissements pour préciser leurs revendications et mener l'action.

Primes « au mérite »



Le 21 février 2008, quatre fédérations syndicales de la Fonction publique signaient avec leur ministre un relevé de conclusions relatif aux carrières et aux politiques indemnitaires.

Un décret instaurant une "Prime de Fonction et de Résultats" (PFR) dans la Fonction publique a été publié le 22 décembre 2008. Cette prime se substitue le plus souvent aux indemnités qui existaient jusqu'alors.

Cette prime comporte en principe deux parties cumulables et modulables indépendamment l'une de l'autre : une liée aux fonctions (de l'ordre de 60 %), l'autre liée aux résultats individuels (de l'ordre de 40 %).

En 2009, une partie des agents de la filière administrative avaient étreigné le système.

La prime d'un maximum de 6 000 euros sur 3 ans (2 000 euros par an) pour les personnels de direction, annoncée à grand fracas par le ministre de l'Éducation nationale, représente la partie "résultat" de la PFR, la partie PFR liée aux fonctions correspondant globalement aux indemnités existantes.



A la date du 8 février aucun syndicat de personnels de direction n'a, contrairement aux affirmations de Luc CHATEL, approuvé le projet ministériel. De nouvelles discussions doivent s'ouvrir à partir du 11 février.

Le principe de la PFR doit progressivement s'étendre à toutes les catégories de personnels (et donc aux enseignants ?).

Le SNCL-FAEN a rappelé, lors de son Congrès national d'octobre 2010, son opposition au système de promotions et aux rémunérations individualisées fondés sur un pseudo-mérite, source d'injustices entraînant amertume et démotivation.

Le SNCL-FAEN demande une revalorisation des salaires et une accélération des déroulements de carrière qui traduisent la reconnaissance morale et financière de la Nation envers l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale.



Traitements nets

Vous trouverez dans notre bulletin national de mars 2011 un tableau des **traitements des enseignants** qui, en raison de l'augmentation de la cotisation retraite, **subissent une baisse, amputant une nouvelle fois notre pouvoir d'achat.**



Évaluation nationale en collège

La DGESCO envisagerait de mettre en place une **évaluation nationale dans le cycle central (5ème/4ème)**, sur le modèle de celle de 6ème, afin de « remédier efficacement », paraît-il, aux difficultés des élèves...



A suivre donc...

Renvoi des palmes académiques

En signe de protestation contre la politique de « démantèlement de l'Éducation nationale », **47 fonctionnaires de l'Éducation nationale, dont 30 retraités, ont rendu leurs palmes académiques.**



Dans l'édition du 16 février 2011 de l'hebdomadaire « Charlie Hebdo », ils adressent au ministre une lettre intitulée « L'appel des 47 » dans laquelle ils écrivent :

« Nous constatons aujourd'hui, avec une infinie tristesse, que l'Éducation nationale souffre de plus en plus d'une politique où la logique comptable et la notion de rendement ont pris le pas sur toute réflexion pédagogique et sociale : depuis quelques années, l'école que nous avons aimée et construite est progressivement désorganisée, dégradée et disparaît[...] Aujourd'hui, notre désaccord avec la nouvelle institution devient si grand que, pour ne pas être identifiés à elle, pour ne pas nous renier, notre conscience nous conduit à accomplir le geste symbolique de vous rendre nos palmes académiques ».

Décidément, le divorce grandit entre les personnels et le ministre.